**marché de fournitures**

**« services de communications électroniques »**

|  |  |
| --- | --- |
| **- A -** | LISTE DES DÉROGATIONS ET MOTIVATIONS |
| Liste des articles de l’arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l’arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures  auxquels il est dérogé et motivation des dérogations :* Article 25 à 30 : Etant donné la nature du marché (quantités présumées) et les délais de résiliation du marché
* Article 70 : pour les communications liées à la sécurité de biens ou de personnes, il est interdit au prestataire de ralentir ou suspendre les services et fournitures
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **- B -** | **ADRESSES** |
| **Adjudicateur** : Nom : **Immobilière sociale Toit&moi SCRL** Adresse : place du Chapitre n°2 à 7000 Mons **Service dirigeant :** **Service Support-Achats**Pierre Claerbout, Directeur gérant Adresse : rue Fernand Maréchal n°26 à 7000 MonsToute information ou demande relative au marché peut être adressée, par écrit uniquement et avec la mention « marché de fournitures n° F/21/0117 », à l’attention de Madame Dominique Winant, chef de service Achats (Courriel : dwinant@toitetmoi.be) |

|  |  |
| --- | --- |
| **- C -** | **OBJET DU MARCHÉ** |
| Le marché a pour objet les services de communications électroniques dans le cadre de la téléphonie mobile, les lignes fixes, les lignes ADSL et la fibre optique Lieu de livraison : Belgique |

|  |  |
| --- | --- |
| **- D -** | **DURÉE DU MARCHÉ** |
| Le marché a une durée de 24 mois et pourra être suspendu ou renouvelé suivant les conditions générales du prestataire.La durée du marché ne pourra toutefois pas être supérieure à 48 mois. |

|  |  |
| --- | --- |
| **- E -** | **MODE DE PASSATION DU MARCHÉ ET PUBLICITÉS LÉGALES** |
| Le marché sera conclu par procédure négociée directe avec publication préalable (art. 41, §1er, 1° de la loi du 17 juin 2016)Publications :Bulletin des Adjudications  Autres publications éventuelles : site internet de l’Adjudicateur (http://www.toitetmoi.be/marches-publics/) |

|  |  |
| --- | --- |
| **- F -** | **CRITÈRES D’ATTRIBUTION** |
| Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions d’accès et les critères de sélection qualitative et dont l’offre régulière sera la plus avantageuse déterminée sur base du meilleur rapport qualité/prix : prix global du devis (60%) et conditions générales **et particulières** (40%).  |

|  |  |
| --- | --- |
| **- G -** | **CARACTÉRISTIQUES DES LOTS** |
| N° lot | Désignation | Estimation (€ hors T.V.A.) |
| Lot 1 | Téléphonie mobile | Max. 100.000€/an |
| Lot 2 | Lignes fixes |
| Lot 3 | Lignes ADSL |
| ~~Lot 4~~ | ~~Fibre optique~~ |
| Les soumissionnaires peuvent remettre prix pour tous les lots. Les rabais en cas de réunions de plusieurs lots ne sont pas autorisés.  |
|  |  |  |  |
| **- H -** | **MODE DE DÉTERMINATION DES PRIX DU MARCHÉ**  |
| Marché à bordereau de prix  |

|  |  |
| --- | --- |
| **-I -** | **DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES** |
| 180 jours de calendrier |
| **- K -** | **BASE LÉGALE ET RÈGLEMENTAIRE** |
| Le présent marché est soumis, pour sa passation et son exécution, outre au présent cahier spécial des charges aux versions coordonnées/consolidées de :* La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ; ;
* L’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique et ses modifications ultérieures ;
* L’arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l’arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
* La loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l’information, et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;
* Toute autre réglementation ayant un lien avec le présent marché
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **- L -**  | **COMPOSITION DU CAHIER DES CHARGES** |
| Le dossier de mise en concurrence comprend :* + le présent document
	+ 1 annexe
	+ le formulaire d’offre
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **- M -** | **CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DE MARCHE** |
| Sur les sites officielsA télécharger sur le site internet du Adjudicateur ([www.toitetmoi.be](http://www.toitetmoi.be)/marches-publics/)  |

|  |  |
| --- | --- |
| **- N -** | **ENVOI, RÉCEPTION ET OUVERTURES DES OFFRES, MODIFICATIONS ET RETRAITS D’OFFRES** |
| Le pouvoir adjudicateur impose l’utilisation des moyens électroniques sous peine de nullité de l’offre. Les offres électroniques doivent être envoyées via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be> qui garantit le respect des conditions établies à l’article 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016.Le pouvoir adjudicateur attire l’attention des soumissionnaires sur le fait que l’envoi d’une offre par mail ne répond pas aux conditions de l’art. 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016. En effet, le rapport de dépôt des offres devra être revêtu de la signature électronique qualifiée. En introduisant son offre par des moyens électroniques, le soumissionnaire accepte que les données de son offre soient enregistrées par le dispositif de réception.Plus d’informations peuvent être obtenues sur le site : <http://www.publicprocurement.be> ou via le numéro de téléphone du helpdesk du service e-Procurement : +32 (0)2 790 52 00. »**Modifications ou retrait des offres :**Toute modification à une offre déjà envoyée ou remise ainsi que son retrait devront respecter les prescriptions de l’article 43 §2 de l’arrêté royal du 18 avril 2017. Ainsi, toute modification ou retrait donnera lieu à l’envoi d’un nouveau rapport de dépôt électronique qui devra être revêtu d’une signature électronique qualifiée. **Dépôt et ouverture des offres :**Toute offre doit parvenir avant la date et l’heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.  |

|  |  |
| --- | --- |
| **- P -** | **EVENTUELLE(S) DISPOSITION(S) COMPLÉTANT LA DEUXIÈME PARTIE DU PRÉSENT CAHIER** |
| Marché conjoint**Variantes libres autorisées**Options autorisées pour le lot 1 uniquement  |

|  |  |
| --- | --- |
| **- Q -** | **SIGNATURES** |
| Le … / … / …… …  | Le … / … / …P. CLAERBOUTDirecteur gérant |  |

# Adjudicateur

# Identification

**Adjudicateur en charge de la procédure :**

Immobilière sociale *Toit&moi* SCRL

Adresse : place du Chapitre n°2 à 7000 Mons

Tél. : 065/47.02.01 – Fax : 065/47.02.12

Le pouvoir adjudicateur est le seul interlocuteur responsable et est donc le seul compétent pour modifier le marché et pour trancher les problèmes qui se posent lors de l’exécution. Il est représenté par le service dirigeant.

**Le service dirigeant de l’Adjudicateur est :**

Département administratif et financier

Pierre CLAERBOUT, directeur gérant

Tél. : 065/47.01.01 – Courriel : dwinant@toitetmoi.be

L’Adjudicateur mettra les réponses aux questions posées (de manière anonyme) à disposition de tous les compétiteurs sur le site internet suivant : [www.toitetmoi.be](http://www.toitetmoi.be). Lorsque cela s’avérera nécessaire, un avis rectificatif sera publié.

# marché conjoint – adjudicateurs

**Adjudicateur :**

Asbl Régie des Quartiers de Mons, Frameries, Colfontaine

Adresse : place du Chapitre n°2 à 7000 Mons

Tél. : 065/47.02.01 – Fax : 065/47.02.12

**Adjudicateur :**

Asbl Consultance et Gestion de projets

Adresse : place du Chapitre n°2 à 7000 Mons

Tél. : 065/47.02.01 – Fax : 065/47.02.12

# Fonctionnaire dirigeant

Mandats du fonctionnaire dirigeant :

* Le fonctionnaire dirigeant est mandaté pour prendre toutes les décisions nécessaires, dans les limites imposées par le présent cahier spécial des charges, afin de veiller à la bonne exécution du marché ;
* Toute promesse, modification ou accord qui diverge des conditions de ce Cahier spécial des Charges et qui n’est pas notifié par le Adjudicateur est à considérer comme nul par les deux parties ;
* Le fonctionnaire dirigeant peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à un de ses délégués moyennant communication écrite aux participants concernés.
* Le fonctionnaire dirigeant ne peut prescrire de prestations supplémentaires quelconques - sauf en cas de péril en la demeure - sans l’accord écrit de l’Adjudicateur.

Toutes communications et notifications que l’attributaire estime devoir faire concernant son marché sont faites, par écrit, au fonctionnaire dirigeant.

L’attributaire ne pourra se prévaloir du fait qu’une surveillance ou un contrôle a été exercé par l’Adjudicateur ou son fonctionnaire dirigeant pour prétendre être dégagé de sa responsabilité si les prestations venaient à être refusées ultérieurement.

Si l’attributaire désigne un délégué pour la conduite et la surveillance des prestations, il doit en informer le fonctionnaire dirigeant, par écrit, en fournissant l’étendue du mandat. L’Adjudicateur a, à tout moment, le droit d’exiger le remplacement du délégué.

# objet et nature du marché

# Objet du marché

**Ce marché ne confère aucun droit d’exclusivité aux participants choisis.**

Lot 1

* 1. Téléphonie mobile à destination du personnel

Localisation : International

Besoins:

27 abonnements destinés aux appels vers les bureaux du pouvoir adjudicateur **(numéros fixes et n° mobiles des 27 abonnements considérés)** avec un supplément de 5€ octroyé pour appels hors fleet.

25 abonnements SMS illimités + 1GB Data + 200min. appels

10 abonnements SMS illimités + 5GB Data + appels illimités

13 abonnements SMS illimités + appels illimités

29 abonnements pour tablettes 2GB

1 abonnement tablette 4GB

1 abonnement tablette 8GB

* 1. Téléphonie mobile utile dans la gestion de la télésurveillance de centrales d’alarme (envoi de SMS)

Localisation : Entité de Mons, Frameries, Colfontaine

Besoins :

164 abonnements « Machine to Machine » **par SIA** :

**1/ SMS envoyés par les transpondeurs lors de dérangement de la centrale ou de détection incendie.  Actuellement, il s’agit de carte SIM classique comme pour un GSM et non de M2M**

**(+/-400 SMS/an)**

**2/ SMS envoyés par les transpondeurs pour le test 24H – possibilité de ne plus utiliser ce système**

**(+/- 160 SMS, toujours par la même carte SIM classique)**

**3/ Les cartes GPRS – possibilité de ne plus utiliser ce système**

**(+/- 20 SMS/mois)**

Lot 2

**2.1. ~~Lignes fixes utilisée pour les appels de secours (téléphones rouge)~~**

**~~Localisation : Entité de Mons, Frameries, Colfontaine~~**

**~~Besoins : cf. annexe 1~~**

**Monopole Proximus**

2.2. Lignes fixes utilisées pour les ascenseurs

Localisation : Entité de Mons, Frameries, Colfontaine

Besoins : cf. annexe 1

**Pas de solution carte SIM**

Lot 3

Ligne internet destinée aux caméras de surveillance.

**Haut débit souhaité pour visionnage de caméras à distance**

**IP fixe nécessaire**

Localisation : Entité de Mons, Frameries, Colfontaine

Besoins :

6 lignes internet Haut débit pour les sites :

* + - Résidence Alouettes **– allée des Oiseaux 32** à 7000 Mons
		- Résidence Pinsons **– allée des Oiseaux 34** à 7000 Mons
		- Allée des Chardons, 7033 Cuesmes
		- Résidence Houyoux Guilmot, 7033 Cuesmes
		- Résidence **Jean Jaurès** à 7340 Pâturages
		- Cité Belle-Vue, **clos des Hirondelles** à 7080 Frameries

Lot 4

**annulé**

# durée du marché

Entre 24 et 48 mois sachant que le budget global du marché ne pourra dépasser 214.000€ hors tva

La mise à disposition des services à dater de la signature de contrats ne pourra excéder 30 jours calendrier

# Variantes et options

Les variantes **libres** **sont autorisées**

Options facultatives : uniquement dans le lot 1 dans le cadre de propositions de matériel de téléphonie

# motifs d’exclusion et Sélection qualitative

# Droit d'accès

* + 1. Le soumissionnaire atteste qu’il ne fait l’objet d’aucune condamnation pénale au sens de l’article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu’il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d’un motif d’exclusion obligatoire et ce, conformément à l’article 70 de la loi (mesures correctrices).

L’adjudicateur se réserve la possibilité d’exiger la production d’un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le soumissionnaire est ressortissant.

* + 1. Le soumissionnaire atteste qu’il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l’article 68, § 1er, de la loi.
		2. En outre, pour une période de 3 ans, l’accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l’article 69, 7°, de la loi, sous le coup d’un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l’exécution d’une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d’un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

# aptitude à exercer l’activité professionnelle

**Une liste de min. 15 fournitures de services de télécommunications liées à l’objet du lot concernés effectuées au cours des 3 dernières années maximum indiquant le montant annuel (min. montant estimé du lot concerné), la période de fourniture (min. 12 mois consécutifs) et le destinataire.**

# Déroulement de la procédure d’attribution

# Modèle et contenu de l’offre

L’offre est rédigée en français.

Sous peine de nullité, les offres doivent :

* Être introduite de manière électronique (https://enot.publicprocurement.be) ;
* Être signée électroniquement par une personne habilité à représenter la société (cf. statuts)
* Comprendre le formulaire de soumission
* Comprendre les devis détaillés en fonction des besoins exprimés dans les annexes
* Comprendre les conditions générales applicables

**Attention :**

**Les conditions générales du soumissionnaire :**

* **Pourront faire l’objet de négociations**
* **Serviront uniquement à compléter le présent document**

# Critères d’attribution du marché

Pour chaque lot :

1. Montant global du devis – 60%
2. Conditions générales **et particulières** – 40%

# Autorisation de communication

Le soumissionnaire retenu consent à ce que son nom, le montant de l’offre ainsi que l’objet du marché soient publiés par la Société wallonne du logement, et communiqués à première demande à toute personne, conformément aux dispositions de l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2006 relatif à la publicité des marchés publics passés par les sociétés de logement de service public.

# Compétence juridictionnelle et législation applicable

Les tribunaux de l’arrondissement de Mons sont seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à l’exécution du présent marché (en ce compris de son cautionnement) et/ou à l’interprétation des dispositions du cahier spécial des charges.

Cette clause demeure valable en cas de litispendance, connexité ou d’appel en garantie.

La loi belge est d’application à l’exclusion de toute autre.

# Clauses relatives à l’Exécution

Les conditions d’exécution suivante seront appliquées obligatoirement :

1. Portabilité des numéros de mobiles
2. Interdiction de bloquer la fonctionnalité pour des raisons de délais de paiement
3. Facturation séparée pour chaque adjudicateur
4. **Splibilling pour le lot 1**

# hiérarchie des documents

En cas de contentieux, seront pris en considération les documents suivants, selon leur ordre d’importance et pour autant que ce ne soit pas contraire à la législation en lien avec l’objet du marché :

1er conditions particulières (document consécutif à la négociation)

2ème cahier spécial des charges

3ème offre

4ème conditions générales

# modifications au marché – clauses de réexamen

* modification des quantités commandées en fonction de l’évolution des besoins

Les prix seront identiques aux autres prix appliqués à la date de modification

* modification des types de contrats en fonction de l’évolution des besoins

Sur demande de devis – pas de droit d’exclusivité